

# Aperçu 2019-2020

## Subvention pour la stimulation de l'implication communautaire

### Programme de subventions pour le mieux-être

#### Aperçu

Le ministère de la Santé et du Mieux-être (MSMÊ) reconnaît la valeur des initiatives de sensibilisation et de promotion de la santé menées par les communautés qui visent à protéger et à promouvoir la santé, tout en prévenant la maladie et les blessures. De plus, le MSMÊ reconnaît l'importance de réduire le fardeau du système de santé en créant des environnements favorables qui ont une incidence positive sur les résultats en santé et aident les Insulaires à faire des choix sains. La *Subvention pour la stimulation de l'implication communautaire* du Programme de subventions pour le mieux-être offre la possibilité à des groupes et à des organisations de prendre l'initiative et de mener les efforts en matière de santé et de mieux-être dans leurs communautés.

Au moyen de la *Subvention pour la stimulation de l'implication communautaire*, nous souhaitons avoir une incidence positive sur le bien-être, stimuler l'appartenance à la communauté ainsi que promouvoir et favoriser une population et des communautés résilientes et en santé. Cette subvention n'est qu'un modeste pas vers l'objectif ultime qui consiste à donner aux Insulaires les moyens de cerner eux-mêmes les besoins et les atouts de leurs communautés, et d'agir en vue d'améliorer leur santé et leur mieux-être.

Seront prises en considération les demandes de subvention dont le montant ne dépasse pas **1 000 \$**. Les demandes seront acceptées en continu jusqu'en **décembre 2019**, selon la disponibilité du financement. Une conversation avec une conseillère en promotion de la santé au sujet du projet doit avoir lieu avant que la demande soit présentée. Ces conversations peuvent être programmées après le **12 juin 2019**.

#### Entités admissibles

Organismes sans but lucratif locaux ou régionaux de l'Î. P. É.  
Petits organismes ou groupes communautaires  
Premières nations Mi'kmaq et autres organisations autochtones  
Petites entreprises  
Municipalités  
Écoles

*Remarque : Les particuliers ne sont pas admissibles. L'admissibilité est limitée aux entités et aux groupes ayant des activités à l'Î. P. É.*

#### Coordonnées des conseillères en promotion de la santé

Erin Cusack  
Région de l'Ouest  
902-620-3899  
[eecusack@gov.pe.ca](mailto:eecusack@gov.pe.ca)

Meghan Adams  
Région du centre  
902-368-4955  
[meadams@gov.pe.ca](mailto:meadams@gov.pe.ca)

Melissa Munro-Bernard  
Région de l'Est  
902-368-6523  
[mmunrobernard@gov.pe.ca](mailto:mmunrobernard@gov.pe.ca)

# Aperçu 2019-2020

## Subvention pour la stimulation de l'implication communautaire

### Programme de subventions pour le mieux-être

#### Critères

1. Les projets visés par la *Subvention pour la stimulation de l'implication communautaire* doivent soutenir le développement des compétences de la communauté et de solutions prises en charge par la communauté par rapport à un **besoin** établi dans au moins un des domaines suivants : santé mentale, alimentation saine, activité physique et réduction de la sédentarité, consommation responsable d'alcool et réduction du tabagisme.
2. De plus, le financement sera accordé en fonction des données fournies par rapport à au moins une des **priorités** suivantes :
  - a. le développement de la capacité organisationnelle et la sensibilisation ou le partage de connaissances dans le but de renforcer la capacité des groupes locaux, des communautés et des organismes sans but lucratif à faire la promotion de la santé;
  - b. l'élimination des obstacles à la participation communautaire et à l'adoption d'un mode de vie sain pour les populations susceptibles de faire l'objet d'inégalités en santé (p. ex. : les populations à faible revenu, les nouveaux arrivants, les autochtones, la communauté 2SLGBTQ+, les personnes ayant un handicap, etc.);
  - c. l'amélioration des contacts sociaux et du soutien social en favorisant le rassemblement des membres de la communauté.

#### Dépenses admissibles

La subvention peut s'appliquer aux dépenses suivantes :

- Formation
- Transport (à l'Î. P. É.)
- Matériel pour le programme, les événements, la formation, etc.
- Activités de recherche (p. ex. : évaluation des besoins de la communauté)
- Honoraires professionnels (p. ex. : consultants, formateurs, experts non disponibles dans la communauté)
- Location d'installations
- Petits équipements

La subvention ne peut pas s'appliquer : aux salaires ou à la rémunération\*; aux frais fixes de l'organisation; aux immobilisations et aux infrastructures; à des prix et à des concours; aux activités de promotion de l'image de marque de la province; aux bourses d'études ou autres; à la participation

#### Coordonnées des conseillères en promotion de la santé

Erin Cusack  
Région de l'Ouest  
902-620-3899  
[eecusack@gov.pe.ca](mailto:eecusack@gov.pe.ca)

Meghan Adams  
Région du centre  
902-368-4955  
[meadams@gov.pe.ca](mailto:meadams@gov.pe.ca)

Melissa Munro-Bernard  
Région de l'Est  
902-368-6523  
[mmunrobernard@gov.pe.ca](mailto:mmunrobernard@gov.pe.ca)

# Aperçu 2019-2020

## Subvention pour la stimulation de l'implication communautaire

### Programme de subventions pour le mieux-être

---

individuelle à des congrès, y compris l'inscription, les déplacements à l'extérieur de la province et l'hébergement, etc.

La subvention ne peut pas s'appliquer à des événements ou à des activités de nature ponctuelle qui ne répondent pas aux critères énoncés précédemment (p. ex. : activités de financement ou de sensibilisation, expositions, conférences, camps de vacances pour enfants, etc.).

### Résultats

Le but de la *Subvention pour la stimulation de l'implication communautaire* est de soutenir des initiatives en matière de santé et de mieux-être prises en charge par la communauté qui permettront d'accroître les connaissances et les ressources; de cerner les atouts et de développer les compétences; et d'améliorer la capacité à orienter les communautés de façon durable vers un mode de vie sain.

Résultats possibles :

- Plan ou stratégie
- Développement des connaissances/partage d'information
- Programmes, activités et services\*
- Élaboration de politiques municipales ou organisationnelles

*\*Au moins une des priorités établies précédemment (critère n° 2) doit être un des principaux buts ou résultats visés par le programme, l'activité ou le service.*

---

#### Coordonnées des conseillères en promotion de la santé

Erin Cusack  
Région de l'Ouest  
902-620-3899  
[eecusack@gov.pe.ca](mailto:eecusack@gov.pe.ca)

Meghan Adams  
Région du centre  
902-368-4955  
[meadams@gov.pe.ca](mailto:meadams@gov.pe.ca)

Melissa Munro-Bernard  
Région de l'Est  
902-368-6523  
[mmmunrobernard@gov.pe.ca](mailto:mmmunrobernard@gov.pe.ca)

# Aperçu 2019-2020

## Subvention pour la stimulation de l'implication communautaire

### Programme de subventions pour le mieux-être

#### Processus de demande

1. Les entités intéressées doivent communiquer avec la conseillère en promotion de la santé de leur région afin de discuter de cette possibilité de financement.
2. Les demandeurs et les conseillères en promotion de la santé discutent du plan proposé.
3. Si le plan est admissible à cette subvention, on fournira au demandeur le formulaire de demande et on lui indiquera les échéances à respecter.
4. L'Unité de promotion de la santé examinera la demande et rendra une décision finale par rapport au financement.
5. Lorsqu'une demande est approuvée, une conseillère en promotion de la santé est désignée comme chef d'équipe pour le projet.

#### Conclusion du projet

1. La totalité de la subvention doit avoir été utilisée d'ici le 13 mars 2020 au plus tard.
2. Un rapport final (sous la forme d'un bref sondage) et des états financiers sont exigés. Pour le rapport final, les bénéficiaires de la subvention devront recueillir des témoignages de participants (le cas échéant) qui mettent en évidence la valeur de la subvention et/ou le soutien apporté à l'initiative financée.

#### **Remarque :**

Le nombre de projets soutenus et l'ampleur du soutien accordé dépendent du budget global du programme. Les entités retenues doivent signer une entente de financement d'une page avec le gouvernement. Elles recevront 80 % du montant total de la subvention au début du projet; les 20 % qui restent seront versés après la réception et l'approbation du rapport final et des états financiers (avec les reçus). Le MSMÉ a le droit de refuser de financer un projet sur la base d'expériences antérieures de financement avec le demandeur.

#### Coordonnées des conseillères en promotion de la santé

Erin Cusack  
Région de l'Ouest  
902-620-3899  
[eecusack@gov.pe.ca](mailto:eecusack@gov.pe.ca)

Meghan Adams  
Région du centre  
902-368-4955  
[meadams@gov.pe.ca](mailto:meadams@gov.pe.ca)

Melissa Munro-Bernard  
Région de l'Est  
902-368-6523  
[mmmunrobernard@gov.pe.ca](mailto:mmmunrobernard@gov.pe.ca)